



Commission Régionale Football Loisirs

Et Bariani

SAISON 2017/2018

PROCÈS-VERBAL N°28

Réunion du : mercredi 28 mars 2018

Présidente : MME GOFFAUX.

Présents : MM. GORIN - LE CAVIL – DARDE - THOMAS – ELLIBINIAN
(représentant CRA).

Excusés : MM. MATHIEU – DUPUY - DELPLACE.

INFORMATIONS

La Commission rappelle à tous les clubs qu'il est impératif de consulter les Procès Verbaux afin d'éviter tout problème concernant particulièrement les dates de rappel des feuilles de matches.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

SAMEDI

Poule A :

20007466 – SEIZIEME ES / CANAL+ AS du 10/03/18.

Poule B :

20007838 – CORMEILLES AC / EED du 10/03/18.

BARIANI

Poule B :

20010424 – LA FAISE AS / ETUDIANTS DYNAMIQUES du 12/03/18.

Poule C :

20010515 – BLUE STARS / NEUILLY OLYMPIQUE du 12/03/18.

CHAMPIONNATS**Samedi Matin****Poule A****N° 20007462 – SPORT FOOT / MEDIA FC du 24/03/18.**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de SPORT FOOT), la Commission décide :

Match perdu par forfait à SPORT FOOT (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à MEDIA FC (5 buts / 4 points).

N° 20007513 – VEMARS ST WITZ FC / JEUNES STADE ENT.S du 17/03/18.

La Commission prend bonne note de la réception de la feuille de match.

Poule B**N° 20007869 – FCCM / PLUG IT CLUB du 17/02/18.**

En l'absence de la feuille de match réclamée le 28/02/18, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à FCCM (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à PLUG IT CLUB (7 buts / 4 points).

Franciliens**Poule C****N° 20008256 – INTER 6 FC / PITRAY OLIER PARIS 2 du 26/03/18.**

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de PITRAY OLIER PARIS 2), la Commission décide :

Match perdu par forfait à PITRAY OLIER PARIS 2 (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à INTER 6 FC (5 buts / 4 points).

N° 20008257 – BONDY AS / PANTHEON FC du 26/03/18.

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de PANTHEON FC), la Commission décide :

Match perdu par forfait à PANTHEON FC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à BONDY AS (5 buts / 4 points).

N° 20008252 – LUXEMBOURG FC / SOUM DE VANVES du 26/03/18.

La Commission demande un rapport circonstancié à l'arbitre sur le comportement de l'équipe de SOUM DE VANVES pendant et après la rencontre.

Prochaine réunion : mercredi 04 avril 2018.